

RÈGLEMENT des CANTINES et de la GARDERIE SCOLAIRES
de Saint-Angeau et de Saint-Amant-de-Bonnieure
du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024
inclus

- Prix du repas :**
- 2.70 € par enfant domicilié à Val-de-Bonnieure
 - 3.52 € par enfant domicilié dans une commune autre que Val-de-Bonnieure,
 - 5.16 € pour les instituteurs et les adultes.

Pour information :

GARDERIE : Prix : 0,80 € par demi-heure commencée,

Horaires : le matin, à partir de **7 h 30** et le soir de 16 h 30 à **18 h 30** (ouverture possible de 7 h 00 et 7 h 30 uniquement sur réservation par message ou écrit au moins une semaine à l'avance).

Vous pouvez contacter la garderie au 07.72.43.23.87.

TRANSPORT SCOLAIRE : REGION NOUVELLE-AQUITAINE mail : transports,nouvelle-aquitaine.fr du lundi au samedi de 8h à 19h 0970 870 870

FACTURATION ET PAIEMENT

Toutes les absences sont déduites. Les factures mensuelles sont établies par la commune de Val-de-Bonnieure et transmises aux parents par les services du Trésor Public sous le format « AVIS DES SOMMES A PAYER ».

Vous pouvez régler ces avis des sommes à payer :

- **Par carte bancaire, en ligne en vous connectant à l'adresse suivante** www.payfip.gouv.fr
- **En numéraire ou par carte bancaire** auprès d'un buraliste qui encaisse les paiements pour les Finances Publiques <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>
- **Par chèque** (n'oubliez pas de joindre le coupon en bas de votre avis).

Les mensualités sont calculées en fonction du nombre de jours de fréquentation de la cantine.
 Le décompte mensuel est indiqué ci-dessous

MOIS	JOURS DE CANTINE	ENFANTS domiciliés à Val-de-Bonnieure	ENFANTS domiciliés dans une commune extérieure
Septembre	16	43,20 €	56,32 €
Octobre	12	32,40 €	42,24 €
<i>Congés de Toussaint : vendredi 21 octobre 2023 au soir au lundi 6 novembre 2023 au matin</i>			
Novembre	15	40,50 €	52,80 €
Décembre	13	35,10 €	45,76 €
<i>Congés de Noël : vendredi 22 décembre 2023 au soir au lundi 8 janvier 2024 au matin</i>			
Janvier	14	37,80 €	49,28 €
Février	10	27 €	35,20 €
<i>Congés d'hiver : vendredi 16 février 2024 au soir au lundi 04 mars 2024 au matin</i>			
Mars	16	43,20 €	56,32 €
Avril	10	27 €	35,20 €
<i>Congés de printemps : vendredi 12 avril 2024 au soir au lundi 29 avril 2024 au matin</i>			
Mai	15	40,50 €	52,80 €
<i>Congé exceptionnel du mardi 7 mai 2024 au soir au lundi 13 mai 2024 au matin</i>			
Juin	16	43,20 €	56,32 €
Juillet	4	10,80 €	14,08 €
<i>FIN d'année scolaire : vendredi 05 juillet 2024 au soir</i>			
TOTAUX	141	380,70 €	496,32 €

Pour tous problèmes liés à la facturation, s'adresser à Cécilia MERLES agent responsable « Enfance » pour la commune de Val-de-Bonnieure.

Il est rappelé que l'accès aux cantines est interdit aux parents pour des raisons sanitaires.

**Nous vous rappelons que vous devez fournir une serviette de table à votre enfant,
plus aucune serviette en papier ne sera distribuée.**

On sait que 8.500 serviettes en papier qui ne seront pas utilisées, ce sera un arbre de plus sauvé.

**Ne pas oublier de signer le règlement de la restauration scolaire et la charte du savoir vivre
à remettre dans les cahiers**

Les menus affichés aux écoles sont disponibles sur le site de la commune et dans panneau pocket,

Les élus responsables des cantines sont :

Madame Aurélie LACROIX, Maire et Monsieur Jean-Yves MORELLEC, adjoint au Maire en charge des écoles.

Pour toutes questions liées aux cantines et garderie, veuillez contacter :

La commune de Val-de-Bonnieure

Siège : Mairie de Val-de-Bonnieure – 2 place Arsène ROUDY Saint-Angeau 16230 VAL-DE-BONNIEURE

Tél. : 05.45.39.21.45 Mail. : mairie@valdebonnieure.fr site internet de la mairie : www.valdebonnieure.fr

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et le vendredi après-midi de 14h à 16h ou sur rendez-vous.

L'Adjoint au Maire en charge des écoles,
Jean-Yves MORELLEC

